

# Programmes aux entreprises

PME, économie sociale, OBNL

Multinationales et grandes entreprises



## Subventions salariales

Financement à 75% (si 30% et plus de perte de chiffre d'affaires, max. 3 mois, max 847\$/semaine par employé)

OU

Financement à 10% (si moins de 30% de perte de chiffre d'affaires, max. 3 mois, max 1375\$ au total par employé et 25 000\$ par entreprise)

[CLIQUEZ ICI](#)

## Aide réservée aux PME



Programme d'aide d'urgence aux PME  
Aide de moins de 50 000\$ par entreprise  
[CLIQUEZ ICI](#)



Programme de garantie et de prêts pour les PME (BDC, EDC, banques)  
12,5G\$ en crédit  
Au cas par cas  
[CLIQUEZ ICI](#)



Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes  
Prêts sans intérêts d'un an (max: 40 000\$) si 50 000 à 1 000 000\$ en masse salariale  
[CLIQUEZ ICI](#)

## Aide sectorielle spécifique (agriculture, acier, aluminium, foresterie)



Bonification de 5G\$ pour les prêts dans le secteur agricole/agroalimentaire  
[CLIQUEZ ICI](#)



Prolongation du programme Travail partagé de l'Assurance emploi (foresterie, aluminium et acier)  
Augmentation de 38 à 76 semaines pour les ententes  
[CLIQUEZ ICI](#)

## Liquidités et crédit



Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises  
Aide min. de 50 000\$ suite à une incapacité de recevoir des matières premières et/ou de livrer un produit  
[CLIQUEZ ICI](#)



Programme de crédit aux entreprises (BDC et EDC)  
Augmentation du crédit (10G\$)  
Au cas par cas  
[CLIQUEZ ICI](#)



Congé de remboursements de six mois (minimum) des prêts des fonds locaux d'investissement  
[CLIQUEZ ICI](#)



Financement augmenté des agences de développement régional  
Au cas par cas  
[CLIQUEZ ICI](#)



Enveloppe de 4G\$ de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour des prêts (demande minimale de 5M\$ par entreprise)  
[CLIQUEZ ICI](#)

## Impôts et taxes



Report des versements de soldes et d'acomptes d'impôts  
Aucun versement avant le 31 août  
[CLIQUEZ ICI](#)



Report du versement de la TVH/TPS  
Aucun versement d'acompte requis avant le 30 juin 2020  
[CLIQUEZ ICI](#)